

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00

Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne...\$0.10
Tous les jours..... 0.03
Trois fois par semaine..... 0.07
Une fois la semaine..... 0.05

Avis de Naisances, Mariage ou
Décès..... 0.50

Pour les annonces à long terme
conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Août 1885

NOTRE DEPUTE

M. Tassé, M. P., est arrivé hier
soir de Cacouna, où se trouve
actuellement sa famille, pour se
mettre en route aujourd'hui même
pour l'Europe via New-York.

Le voyage de M. Tassé est déter-
miné à la fois par des raisons de
santé et d'affaires. Après les rudes
labeurs des derniers mois, labeurs
du député, labeurs du journaliste,

Notre député se trouvera en
France et en Angleterre à l'époque
de la campagne électorale. C'est
dire qu'il trouvera plus d'un point
curieux d'étude et de comparaison
entre ce qui se passe là bas et ce
qui s'opère ici.

M. Tassé tiendra la plume pour
la Minerve et le Canada durant sa
tourné à travers l'Europe. Ses
correspondances paraîtront le même
jour dans les deux journaux.

M. Emmanuel Tassé, gérant de la
Minerve, part en même temps pour
l'Europe. Nos meilleurs souhaits
les accompagnent

L'HON. M. POIRIER ET LES
ACADIENS.

L'hon. M. Poirier est rendu parmi
les siens. Il a voulu se fixer d'une
manière permanente dans leurs
rangs, afin d'être plus à même de
connaître tous leurs besoins et de
poursuivre au milieu d'eux la belle
œuvre de restauration nationale, à
laquelle il a consacré tous ses efforts
depuis quelques années.

Les nouvelles qui nous arrivent
de Shédiac nous apprennent que
le vaillant jeune sénateur n'a
pas tardé à se mettre à la besogne.

Il donnait, en effet, dès mardi
passé, une très belle conférence au
groupe acadien de cette dernière
localité, et il a fortement parlé en
faveur de la colonisation. Deman-
dant aux anciennes paroisses de
venir en aide aux colons, il a dé-
montré quels résultats magnifiques
pourraient être obtenus par ce
moyen, sans grands sacrifices ni
grands efforts. L'encouragement,
a-t-il dit, c'est ce qui fixera nos
jeunes gens au pays et les empê-
chera d'aller dépenser leur énergie
et leur intelligence au bénéfice de
l'étranger.

L'honorable M. Poirier a été élo-
quent comme de coutume, et d'en-
thousiastes applaudissements ont,

plusieurs reprises, couvert ses pa-
triotiques et chaleureux appels.

La tâche qu'il s'est imposée là-
bas est noble et généreuse; ici,
dans Ontario, chacun devrait s'en
faire l'apôtre, dans la mesure de
ses forces, en faveur des groupes
canadiens-français que l'on rencon-
tre déjà disséminés de toutes parts
et qui ont besoin d'encouragement
et de direction pour marcher sûre-
ment à leurs destinées.

LE PROCÈS DE RIEL

Ce fameux drame judiciaire s'est
terminé samedi après-midi par une
condamnation à la peine de mort,
laquelle devra être exécutée à la
prison de Régina, le vendredi 18
septembre prochain. En rendant
un verdict de coupable contre Riel,
le jury l'avait recommandé à la
clémence du tribunal, mais ce der-
nier n'a pas cru devoir se rendre
à cette recommandation, et il a usé
envers le chef mépris de toute la
sévérité possible sous les circon-
stances.

La défense a été conduite avec
habileté. On a tenté d'abord d'ex-
cuser la révolte; on a ensuite in-
voqué comme circonstance atté-
nuante la folie de Riel. Le premier
de ces points était insoutenable;
quant au dernier, il aurait assurément
eu plus de chance de succès,
si le prisonnier lui-même n'était
venu entraver l'action de ses avo-
cats en récusant fortement la preuve
qu'ils tentaient de faire en sa
faveur. Riel, rééditant en cela
l'histoire de Guiteau, n'a pas voulu
qu'on invoquât la folie à son égard
et à la dernière heure il a prononcé
un long discours pour réclamer
toute la responsabilité de ses actes.

L'affaire ne restera probablement
pas au degré où elle est arrivée.
Les avocats du condamné vont, en
effet, en appeler à la Cour du Mani-
toba de la sentence qui vient
d'être rendue. Nous croyons, d'ail-
leurs, nous fondant pour cela sur
des informations privées qui nous
arrivent de Régina, que, sa senten-
ce fût-elle maintenue, Riel ne sera
pas exécuté, parce que le coup qui
vient de le frapper aura sûrement
pour effet de le rendre complète-
ment fou, ce qui le soustraira au
contrôle de la justice.

LA GÉNÉROSITÉ DE M. BLAKE

Voici une appréciation du St.
Thomas Journal, un organe grit
bien connu, qui tend à faire croire
que M. Blake, en mettant à la dis-
position d'une institution politique
de son comté les \$500 d'indemnité
additionnelle qu'il a touchées à la
dernière session, a bien plus agi
sous le coup d'une nécessité pres-
sante que par générosité et désinté-
ressement.

La feuille en question, parlant
du prudent silence observé par
l'opposition quand il s'est agi d'aug-
menter à \$1,500 l'indemnité session-
nelle, tient à ses amis et à ses chefs
le rude langage qui suit:

En manquant d'opposer et leur
parole et leur vote à la curée de
l'indemnité, l'opposition a fait une
grosnière méprise qu'elle ne pourrait
réparer qu'en refusant de prendre
aucune fraction de l'argent qu'elle
a voté elle-même.

Le pays n'attendait rien de mieux
du gouvernement et de ses amis,
car la signification de leur politi-
que est contenue dans le mot curée;

mais que les réformistes aient con-
tenancé un tel vol, ça été une désa-
gréable surprise pour leurs amis.

Rien ne pouvait être plus désas-
treux pour la cause de la Réforme
que de voir ses défenseurs consen-
tir, dans le moindre degré, aux
manœuvres égoïstes et déshonnêtes
de leurs adversaires, et c'est là une
chose si évidente qu'on ne peut
comprendre comment les Réformis-
tes dans la Chambre ne s'en sont
pas aperçus.

Un seul moment de réflexion au-
rait dû leur démontrer que la curée
de l'indemnité, si elle n'était pas
réellement malhonnête, était abso-
lument inexécutable, vu l'état pré-
caire du trésor, et était entièrement
contraire aux principes du parti de
la Réforme, aussi bien qu'aux prin-
cipes de foi faites par les mem-
bres de ce parti dans chaque dis-
cussion sur la dépense publique de-
puis le commencement de la ses-
sion.

En se plaçant ainsi au point de
vue de l'intérêt du parti, bien que
ce point de vue soit inférieur à
celui de l'honnêteté envers le pays
et de l'attachement aux principes,
ils auraient dû voir la folie qu'ils
commettaient en mettant un tel
fouet de scorpions dans la main de
leurs adversaires.

Ils auraient dû voir qu'un tel
démouement ferait une farce de la
tragédie de six mois.

Les Tories étaient dans leur rôle,
en volant l'argent, et les grits ont
été fous d'assumer la responsabilité
et l'odieuse de cet acte.

On le voit, M. Blake a été ni plus
ni moins que forcé à dégorger une
somme que les siens lui repro-
chaient d'avoir touché sans droit,
et tout son mérite consiste à ne pas
s'être trop fait tirer l'oreille.

RELATIONS FRANCO-CANA-
DIENNES

Le Figaro dit :

Nous allons renouer les rapports
trop longtemps interrompus entre
la France et le Canada. Le syndi-
cat maritime et fluvial de France
patronne, de concert avec le gou-
vernement canadien, la Compagnie
Canadienne-française de navigation
à vapeur qui établit une ligne régé-
lière de steamers entre le Havre et
Halifax.

Voici quelques détails que don-
nent les Débats sur le premier voya-
ge qui va s'effectuer :

" Cette ligne inaugurera son ser-
vice le 3 août prochain. Ses direc-
teurs ont eu l'excellente idée d'or-
ganiser à cette occasion un véritable
train de plaisir pour le Canada.
Moyennant une somme modique, —
à peine ce que coûte la plus mo-
deste villégiature pendant un mois
de vacance, — on pourra visiter,
en trente-deux jours, Québec, Mon-
tréal, Ottawa, les mille îles, la
chute du Niagara, bref une des
parties les plus pittoresques du
continent américain. Ajoutons
qu'aux simples touristes se
joindront des délégués du com-
merce et de l'industrie. Le syndicat
maritime et fluvial, que préside
M. N. Casimir Méner, vient d'a-
dresser une circulaire à ses mem-
bres pour les engager à nommer
une délégation chargée de les
représenter à cette inauguration
d'une entreprise qui intéresse au
plus haut point l'industrie et le
commerce français."

Cet appel sera entendu et nous
ne doutons pas que le voyage
d'inauguration de la ligne cana-
dienne-française sera non seule-
ment un voyage de plaisir, mais
qu'il contribuera à grandir nos
débouchés.

La compagnie du chemin des
Basses Laurentides a signé un con-
trat pour la construction de la voie
depuis les Piles jusqu'au lac
Edouard. Elle a obtenu du pre-
mier ministre de la province une
promesse écrite de racheter les ter-
res à 50 cts de l'acre.

GROS OURS

Un journal du Manitoba dit :
Gros-Ours joue vraiment de mal-
heur. En 1876 il refusa de signer
le traité parce que il ne s'y trouvait
pas de clause particulière empê-
chant de pendre un indien.

Il serait curieux que le seul in-
dieu qui ait relevé ce point fût le
premier pendu au Nord-Ouest.
Gros-Ours avait là une singulière
prévision.

Aux pelerins et au public en
general

J'invite les pelerins et tous ceux
qui désirent acheter des objets de
piété, de venir faire une visite à
mon magasin, à l'occasion de l'ar-
rivée de jolies marchandises pour
souvenir de pèlerinage et autres.
P. C. GUILLAUME,
455 Rue Sussex.

PERDU

Un vieux portefeuille de maroquin rouge,
contenant des cartes d'affaires et autres
papiers. La personne qui le rapportera à
ce bureau sera libéralement récompensé.
28 juillet 1885 3f

ON DEMANDE

Trois institutrices ou instituteurs, dont
l'un capable d'enseigner le français et
l'anglais, pour les écoles catholiques de
Notre-Dame-du-Laus. Salaire libéral. Pour
plus amples informations s'adresser à
M. E. T. Inquirer, curé et sec.-trésorier,
Notre-Dame-du-Laus.

ON DEMANDE

Deux institutrices pouvant enseigner le
français et l'anglais pour les écoles catho-
liques du township de Buckingham. Pour
plus amples informations, s'adresser à
A. Guy, sec.-trésorier, Buckingham.

DEMANDE

On a besoin, dans le Canton Aldfield, de
deux maîtresses d'école enseignant le
français et l'anglais.
S'adresser à M. C. V. Casault, secrétaire-
trésorier, Bureau de Poste Hulversen,
Canton Aldfield, Pontiac.

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou découvertes,
Phaétons, Rockaways, Express,
Chariots à pain, etc., etc.,

Faits à ordre, avec soin et promptitude.
Je répare aussi les voitures et ferre les
chevaux, etc., etc. Les matériaux que
j'emploie pour la confection de mes voi-
tures sont de première qualité et mon
ouvrage est garanti tant sur le rapport
du travail de la main d'œuvre que sous
côté de la solidité et du fini.
Je sollicite le patronage du public en
général.

ALFRED MATHIEU,
No. 380 rue Clarence, Ottawa
24 juillet 1885.

\$10,000.00

MARCHANDISES DE GOUT

Articles de Modes

A VENDEE DE SUITE

AVEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU à
moitié prix?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de 'sèche PLUMES
et d'élégante FLEURS?

VEZ-VOUS VOIR.

AVEZ-VOUS besoin de nouvelles DAN-
TELLES et de FICHUS?

VEZ-VOUS ENCORE VOIR.

A. Woodcock

Magasin Spécial de Modes,
39, RUE SPARKS.

D. GARDNER & Cie.
66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES
DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES

Patrons nouveaux et très jolis.
Ces Indiennes doivent être vendue de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE

Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge.
Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de
mouseline, chez

D. GARDNER & Cie.,
NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS
Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés, dans les rues sous-mention-
nées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, confor-
mément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la
construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiés ayant les dimensions suivantes et
dans les rues ci-après désignées:
Dans la rue York, de l'égout principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces
Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St. Patrice, tuyaux de 15 pouces.
Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces.
Les dits règlements pourvoient aussi à réparer et à prélever le coût de ces travaux
sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des
propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur
totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville
d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis,
soit du onze août A. D. 1885.
Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cité d'Ottawa

Avis est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, confor-
mément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la
construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après
désignées:
Entre les rues Sussex et Dalhousie.
Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds.
Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais
de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas.
Les dits règlements pourvoient aussi à réparer et à prélever le coût de ces travaux
sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des
propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur
totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa
dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du
onze août A. D. 1885.
Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION

POUR

UN MOIS SEULEMENT

Photographies grandeur

CABINET

\$2.00 par Doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex,

Coin de la rue Rideau.

OTTAWA.

18 Oct. 1884

Après l'inventaire fait de notre
stock nous avons décidé d'offrir
nos marchandises à des rédu-
ctions de prix spéciaux, pour
ARGENT COMPTANT.

N.B.—Nous garantissons que toutes
ces marchandises valent les
prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co.

RUE O'CONNOR.

4 décembre 1884

1 an